

suyante après l'émission que j'ai présentée sur le Vietnam: «Pourquoi les commentateurs de nouvelles de Radio-Canada ne nous exposent-ils pas cet aspect de l'affaire?» Je peux seulement conclure que les Canadiens sont induits en erreur par les rédacteurs de nouvelles et les grands organes de diffusion, puisqu'ils ne connaissent qu'un aspect des choses.

La loi doit stipuler clairement la nature du mandat confié à la direction de Radio-Canada et des stations privées, afin que les Canadiens n'aient jamais plus à se plaindre de la déformation flagrante des faits et de graves omissions sur nos ondes. Si nous voulons contribuer à l'instauration d'un monde convenable, nous n'y parviendrons qu'en offrant une présentation positive, équilibrée et juste des nouvelles et des opinions. Les présentations mal équilibrées des faits peuvent assujétir le gouvernement à certaines pressions, ce qui peut être dangereux pour un régime démocratique. La liberté est un joyau précieux qu'il nous incombe de préserver. Cette loi est une arme importante qui nous permet de poursuivre cette lutte continuelle.

M. Patterson: Puis-je poser une question au député? A sa connaissance, ce dénommé Garth Hunt a-t-il été prié de paraître à Radio-Canada pour présenter sa version de l'affaire?

M. Stafford: Je pourrais me renseigner.

• (5.30 p.m.)

M. Sherman: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'on a dit jusqu'ici dans ce débat. Bien que le député d'Elgin et moi ayons des idées politiques diamétralement opposées, je me rallie de meilleur cœur à ce qu'il vient de dire qu'à tout le reste. J'ai eu de temps à autre l'occasion de discuter de la question du service des nouvelles et des affaires publiques de Radio-Canada avec le député d'Elgin. En effet, nous partageons le même intérêt pour cette question et nous avons eu la chance d'aller ensemble en Extrême-Orient au printemps dernier.

Je dis tout de suite que je n'ai pas l'intention d'obliger les membres du comité à écouter ce qui ne serait qu'une répétition de ce qu'il a dit à ce sujet. Il me suffira de dire je crois, qu'il a donné un exposé des faits à mon sens valable et convaincant, qui devrait causer de l'inquiétude à tous les Canadiens bien pensants. C'est assurément un sujet qui me préoccupe beaucoup et je sais qu'il préoccupe aussi un grand nombre d'autres députés des deux côtés de la Chambre.

Il y a une foule de propositions et de remarques que je me propose d'intercaler au fur et à mesure de l'examen de cette mesure. Lorsque nous en aborderons l'étude article par article, j'aimerais faire un certain nombre de propositions et présenter un ou deux amendements. Je sais, cependant, que nous en sommes présentement à l'article 2, de sorte que je m'en tiendrai à la portée générale de cette disposition à cette étape-ci du débat. A ce propos, je dois dire qu'à mon avis, mon collègue, le député d'Acadia, a démontré très habilement au début de la journée qu'il importe de contrôler les décisions relatives à la programmation de Radio-Canada. Il a signalé des faiblesses sérieuses, voire même critiques, dans la mesure à l'étude. Une disposition qui me préoccupe beaucoup est l'alinéa d) de l'article 2 qui dit:

que la programmation offerte par le système de la radiodiffusion canadienne devrait être variée et compréhensive et qu'elle devrait fournir la possibilité d'exprimer des vues contradictoires sur des sujets de controverse publique...

Bien que sur le plan philosophique, j'approuve cette disposition, je crois, Monsieur, qu'elle ne s'impose ni d'un point de vue clinique, ni d'un point de vue mathématique, pas plus qu'elle ne mérite, à ce double égard, d'être endossée par le comité dans sa forme actuelle. C'est un hommage de pure forme rendu à une idée. Elle ne va pas de moitié assez loin en ce qui concerne les directives très fermes qu'il faudrait donner au contrôle des décisions à prendre quant aux programmes. Il est indéniable que ces lignes de conduite sont aujourd'hui indispensables à Radio-Canada en raison des nombreuses controverses qui ont surgi depuis deux ans, à propos, surtout, de la programmation des affaires publiques à Radio-Canada. A mon sens, les termes de cet article sont vides de sens.

J'aimerais voir une protection beaucoup plus rigoureuse contre le reportage partial des sujets de controverse que celle que prévoit le libellé de cet alinéa. Plus tard, je proposerai un amendement rédigé dans des termes qui répondront à mes exigences. Il prévoira non seulement que la programmation offerte par le système de la radiodiffusion canadienne soit variée et compréhensive et qu'elle permette d'exprimer des vues contradictoires sur des sujets de controverse publique, mais aussi que le système garantisse que ces sujets soient traités d'une façon sensée et équilibrée. Il ne suffit pas de dire que nous devons permettre l'expression de vues